

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025 Commune de Sévignacq-Meyracq

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le contexte d'élaboration du budget 2025

Au plan international, 2025 sera une année de forts enjeux économiques et géopolitiques (guerre en Ukraine, politique économique américaine, élections dans plusieurs pays).

En 2024, la France a connu un recul de l'inflation, un contexte politique incertain et une dégradation de sa situation budgétaire. Pour 2025, elle est toujours en situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 restent identiques à 2024 :

- Contenir les coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent afin de pouvoir dégager du financement pour les investissements sans augmenter les taux des taxes,
- Entretien du patrimoine existant
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- Mobiliser des subventions auprès des financeurs chaque fois que cela est possible
- Investir pour améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins de la population, avec notamment l'aménagement du carrefour des RD934, 232, 287



La structure du budget 2025

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie), au remboursement de frais

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2024, la CAF (capacité d'autofinancement) brute s'élevait à 143 139.35€ la CAF nette du remboursement du capital des emprunts s'établissait à 67885.49€.

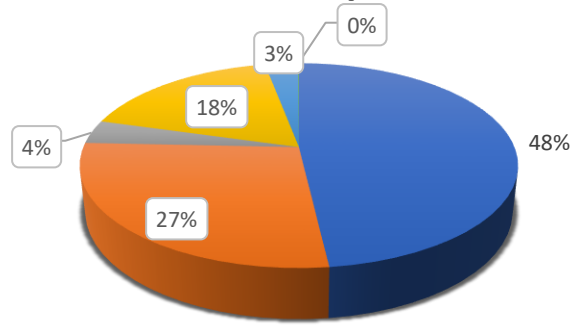
En 2025, le budget réel de fonctionnement s'établit à 458 338 soit une évolution de 5,41% (environ +23000€) par rapport à l'exercice précédent.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

CHARGES		RECETTES	
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Charges à caractère général	220 722.98	Atténuations de charges	1 000
Charges de personnel et frais assimilés	126 190	Produits des services, domaines et ventes	24 400
Atténuation de produits	17 000	Attribution de compensation	32 000
Autres charges de gestion courante	80 798.02	Impositions directes	220 056
Intérêts de la dette	13300	Dotations et participations	122 282
Dotations aux provisions	327	Locations	58 600
		Reprises sur dotations aux provisions	
Total	458 338	Total	458 338
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Virement à l'investissement	143 139.35	Excédent de fonctionnement reporté	143 139.35
Total	601 477.35	Total	601 477.35

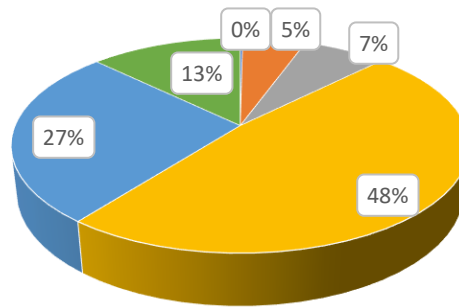


Fonctionnement dépenses réelles



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Intérêts de la dette
- Dotations aux provisions

Fonctionnement recettes réelles



- Atténuations de charges
- Produits des services, domaines et ventes
- Attribution de compensation
- Impositions directes
- Dotations et participations
- Locations
- Reprises sur dotations aux provisions

Les taux de fiscalité locale sont maintenus au niveau des années précédentes :

Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Taxe habitation résidences secondaires
22.47%	34.60%	17.93%

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.



Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : hors l'autofinancement, ce sont principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

Le budget d'investissement 2025 est de 371 399.58€.

Sont pris en compte dans ce total 30 207.59€ en dépenses de restes à réaliser sur les travaux engagés l'exercice précédent.

Les principaux projets pour 2025 répartis en opérations sont :

- Travaux de voirie (240 025.61€) dont carrefour RD934 (prévu 200 000€), installation des barrières de ville déjà acquises à l'arrière de la salle de l'Europe, chemin Grabot ; 4553.62 de restes à réaliser concernent l'achat de barrières de ville et de panneaux de signalisation pour l'arrière de la salle de l'Europe, la pose de panneaux et la réalisation de marquages au sol sur la route de bescat et le chemin du Hoignas, la pose d'un miroir routier au niveau du carrefour)

- Autres bâtiments publics (2500€) pour l'achat de radiateurs à inertie (T4 multiple, T4 Presbytère, autres)

- Aménagement et embellissement des espaces extérieurs (27 195.73€) : Poursuite des aménagements des espaces publics dont rénovation des armoires électriques et programme nuisances lumineuses 2022 (25 195.73 en restes à réaliser) mise en place éclairage public chemin de la Chapelle (prévu 2000),

- Salle (1100€) : répéteur wifi pour le bureau du hand, grilles d'exposition

- Aménagement du cimetière (12 780€) : mise en place d'un colombarium et d'un jardin du souvenir

- Réhabilitation restaurant (840€) : travaux supplémentaires d'électricité réalisés en N-1

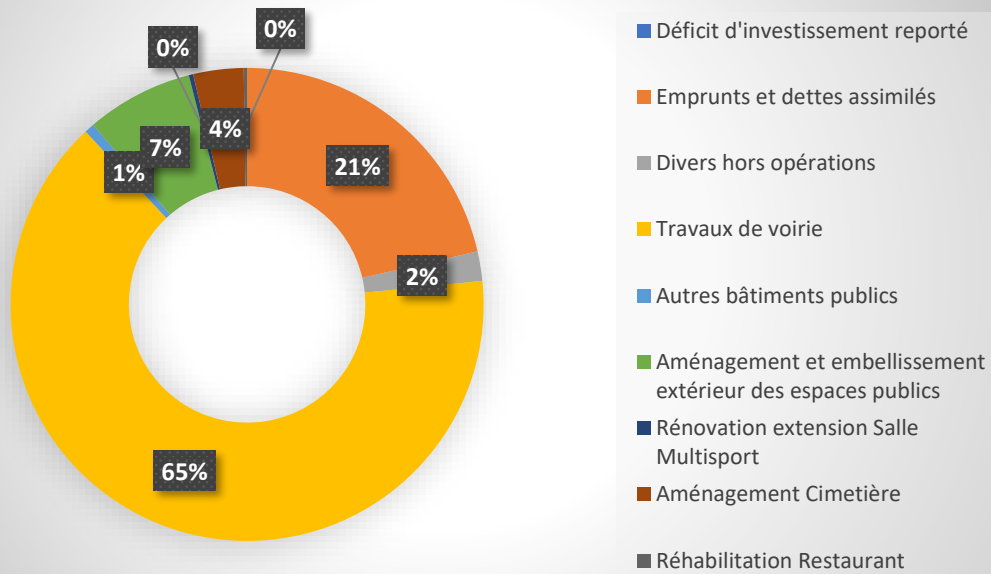
Vue d'ensemble de la section d'investissement

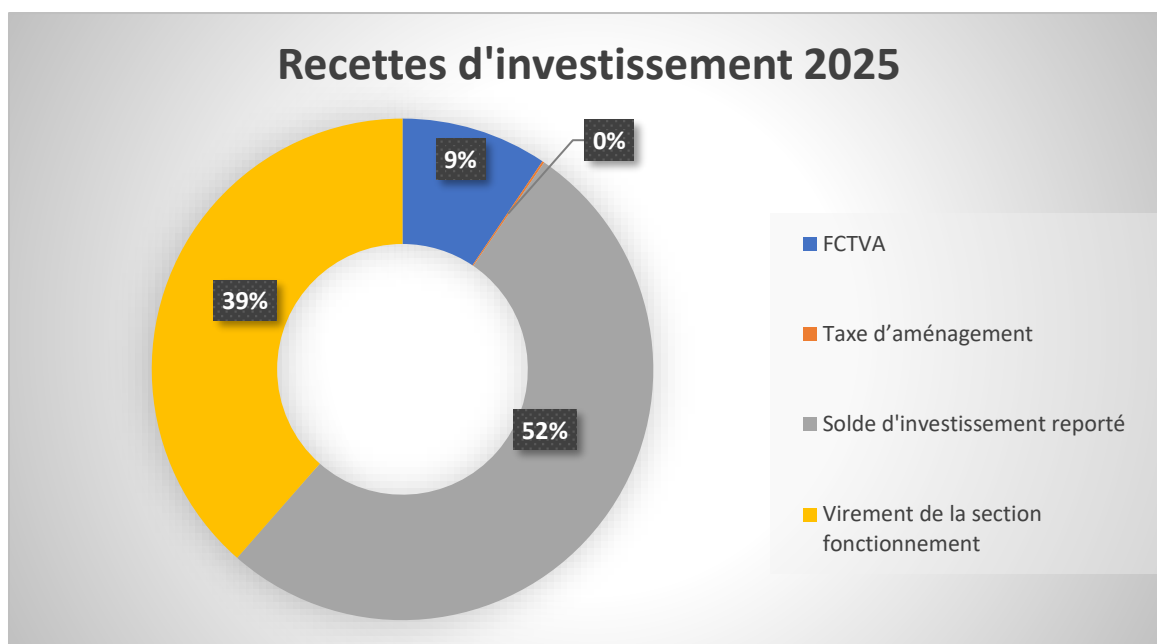
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement reporté		Solde d'exécution d'investissement reporté	192 760.23
Emprunts et dettes assimilés	79000	Excédents de fonctionnement capitalisés	
Immobilisations incorporelles	1200	FCTVA	35000
Immobilisations corporelles	6300	Taxe d'aménagement	500
Total dépenses réelles hors opérations	86 500	Total recettes réelles hors opérations	228 260,23



Travaux de voirie	235 471.99		
Autres bâtiments publics	2500		
Aménagement et embellissement extérieur des espaces publics	2000		
Rénovation extension Salle polyvalente	1100	Total recettes opérations d'invest.	
Aménagement Cimetière	12 780		
Réhabilitation Restaurant	840	Virement de la section de fonctionnement	143 139.35
Total dépenses opérations d'invest.	254 691.99	Total recettes d'ordre	
Total dépenses nouvelles invest.	341 191.99	Total recettes nouvelles invest.	143 139.35
Restes à réaliser	30 207.59	Restes à réaliser	
Total dépenses d'investissement	371 399.58	Total recettes d'investissement	371 399.58

Dépenses d'investissement 2025





L'endettement

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la collectivité s'élève à 469 497.50€ pour 5 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 3,28 ans.

- 2005 (20 ans) : Achat terrain Argelas : 26 000€ (intérêts 11 560.53)
- 2006 (20 ans) : Travaux voirie, salle : 49 000€ (intérêts 21 252.93)
- 2010 (20 ans) : Travaux école : 500 000€ (intérêts 218 976.97)
- 2013 (20 ans) : Réhabilitation et extension du groupe scolaire, travaux de voirie : 300 000€ (intérêts 108 696)
- 2019 (10 ans) : Réhabilitation et extension de la salle polyvalente : 214 000€ (intérêts 10 411.36)

